



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 27 septembre 2022
PV N. 6

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : MM OSMAN C – TALABOT F – HALLOT JF – LATOUR M

EXCUSE : M GAUDY N

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

But Eclair : La première période du but éclair a lieu du 12/09/22 au 20/11/22.

Information importante aux clubs : A compter de cette saison 2022-2023, **tous les frais des officiels arbitres seront débités directement sur les comptes des clubs à tous les niveaux de championnat et sur les rencontres de coupe.**

Il est rappelé aux clubs qu'il est **obligatoire d'avoir une feuille de match papier informatisée (sous peine d'amende)** à chaque rencontre à domicile au cas où il y aurait un dysfonctionnement de la tablette.

IMPORTANT : Suite à la décision de la commune de Limoges de ne plus autoriser les **compétitions sportives district en nocturne** sur ses terrains, par souci d'économie d'énergie, la commission sera dans l'obligation de réajuster les jours des rencontres concernées afin de respecter cette décision. Cette interdiction concerne aussi les compétitions en semaine. Les changements des clubs concernés seront effectifs à partir de la semaine du 17 octobre.

DEPARTEMENTAL 2

- **Poule A** : La rencontre **US Nantiat / Ent Nieul St Gence** du 18/09/22 est programmée le dimanche 6 novembre à 15h au stade municipal de Nantiat.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 3

- **Poule B** : Suite au mail du club de Aurence Roussillon notifiant du forfait général de son équipe, **la commission prend note et déclare l'équipe de Aurence Roussillon 3 en forfait général.**

Par conséquent, les équipes devant rencontrer Aurence Roussillon **seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.**

Le club de Aurence Roussillon sera débité de la somme de 115 € pour son forfait général.

- **Poule D** : Rencontre **Ent Nieul St Gence 2 / US Oradour s/glane** du 18/09/22. Suite à la commission des litiges et contentieux en date du 21/09/22 donnant la rencontre perdue par pénalité à l'équipe de l'Ent Nieul St Gence,

La commission,

- Prend note
- Et enregistre le résultat :

- **Ent Nieul St Gence 2 : 0 (- 1 pt) / US Oradour s/glane : 5 (3 pts).**

DEPARTEMENTAL 4

- **Poule A** : Rencontre **Fraternelle Foot 1 / US Le Dorat 2** du 08/10/22. Malgré l'accord des 2 clubs pour reporter la rencontre au 14/01/23,

La commission ne peut répondre favorablement au report demandé de par le motif évoqué.

Par conséquent et du fait de la disponibilité du terrain de Chateauponsac pour ce week-end là,

La commission fixe la rencontre au **Dimanche 9 octobre à 15h au stade de Chateauponsac.**

DEPARTEMENTAL 5

- **Suite au mail reçu du club de l'USECC et sur proposition de la commission des compétitions séniors, le bureau du district en date du lundi 19 septembre a répondu favorablement à l'intégration de l'équipe de l'USECC 4 en poule B qui sera désormais composée de 10 équipes.**

Le calendrier de cette poule reste inchangé et les équipes auront 18 matchs à jouer au lieu de 16 sur la saison.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Le club de l'USECC sera débité de la somme de 23 € pour engagement hors délai.

Coupe de France :

La commission adresse ses félicitations au club de l'Occitane FC, seul rescapé Haut-Viennois du 4^{ème} tour. Félicitations aux clubs Haut-Viennois pour leurs parcours jusqu'au 4^{ème} tour.

- Le 5^{ème} tour est prévu les 8 et 9 octobre.

Coupe Nouvelle-Aquitaine :

- Le 4^{ème} tour est prévu les 5 et 6 novembre.
Entreront en lice les clubs éliminés du 3^{ème} tour de coupe de France.

Coupe de la Haute-Vienne et Challenge des réserves :

- 1^{er} Tour et (J1) : 10 et 11/09/22
- 2^{ème} Tour et (J2) : 24 et 25/09/22
- J3. Challenge des réserves : 5 et 6/11/22
- 3^{ème} Tour Coupe Haute-Vienne : 26 et 27 novembre.

➤ Challenge des réserves :

- Poule E : Rencontre **Bosmie Charroux 2 / USA Compreignac 2** du 11/09/22.
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 21/09/22 donnant la rencontre perdue par pénalité à l'équipe de l'USA Compreignac pour évocation,
La commission se conforme et enregistre le résultat :

➤ Bosmie Charroux 2 : 3 (3 pts) / USA Compreignac 2 : 0 (- 1 pt).

- Poule J : Rencontre **St Priest s/aixe 2 / Limoges Beaubreuil FC 2** du 11/09/22.
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 21/09/22 donnant la rencontre perdue par pénalité à l'équipe de Limoges FC Beaubreuil pour évocation,
La commission se conforme et enregistre le résultat :

➤ FC St Priest s/aixe 2 : 3 (3 pts) / Limoges Beaubreuil FC 2 : 0 (- 1 pt).

- Poule L : Rencontre **AS Panazol 3 / Esp La Geneytouse 2** du 25/09/22.
Suite au mail reçu du club de l'Esp La Geneytouse le 24/09/22 notifiant de son forfait,
La commission prend note et enregistre le résultat :

➤ AS Panazol 3 : 3 (3 pts) / Esp La Geneytouse 2 : 0 (- 1 pt).



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Le club de l’Esp La Geneytouse sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait.

- La finale de la Coupe Haute-Vienne aura lieu le Samedi 10 juin 2023 au stade de Beaublanc.

Le 1^{er} tour du challenge du district « Marcel Paillet » aura lieu le 6 novembre.

Le tirage au sort est prévu le mardi 18 octobre.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

LATOUR Marc